

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 790 016 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.08.1997 Bulletin 1997/34

(51) Int Cl.⁶: **A45D 19/02**

(21) Numéro de dépôt: **97420016.4**

(22) Date de dépôt: **27.01.1997**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE DE ES GB IT NL
Etats d'extension désignés:
LT LV SI

(30) Priorité: **26.01.1996 FR 9601182**

(71) Demandeurs:
• **Lyon, Michel**
42320 Peyrieux-Cellieu (FR)

• **Amrani, Tassadit**
42320 Peyrieux-Cellieu (FR)

(72) Inventeurs:
• **Lyon, Michel**
42320 Peyrieux-Cellieu (FR)
• **Amrani, Tassadit**
42320 Peyrieux-Cellieu (FR)

(54) Dispositif pour isoler des mèches de cheveux

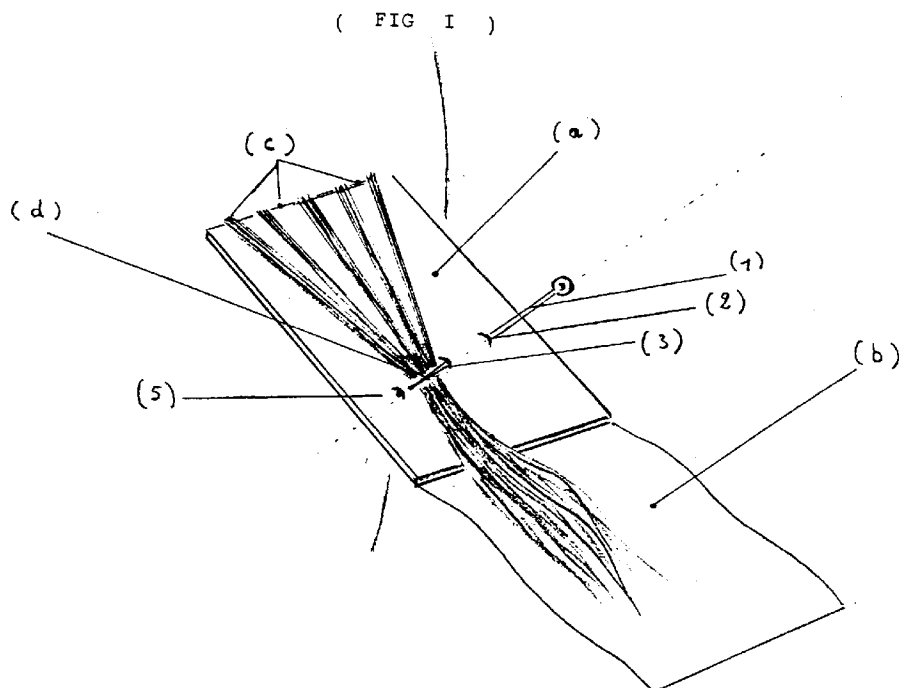
(57) Dispositif pour isoler rapidement des cheveux de la masse de la chevelure, en vue d'obtenir après traitement une modification de leur couleur, composé d'un support plane, ferme et léger (a), de forme à peu près rectangulaire, et muni sur la face extérieure, d'un point de maintien (d) apte à retenir tendus les cheveux à traiter, dans le but d'immobiliser le dispositif en appui contre le cuir chevelu (c).

Le support est prolongé d'une bande souple en ma-

tière plastique (b), de même longueur et largeur, capable par pliure, de venir recouvrir ce support.

En effet, la présente invention, en offrant un support fixe et ferme, appuyée contre le cuir chevelu, facilite l'application des produits et assure une certitude de prise près des racines, sans risquer de tacher les autres cheveux.

Le dispositif présenté offre en outre l'avantage d'être réutilisable d'où une économie non négligeable pour le professionnel.



EP 0 790 016 A1

Description

La présente invention a pour objet un dispositif pour isoler rapidement des mèches de cheveux de la masse de la chevelure, en vue d'obtenir, après traitement, une modification de leur couleur, c'est à dire donner un effet de coloration naturel par des éclaircissements partiels.

Jusqu'à ce jour, pour obtenir des mèches de couleurs différentes de la masse de la chevelure, on prenait un papier d'aluminium, ou autres papiers de mousse synthétique, que l'on plaçait sous les cheveux à traiter pour y être enduit de produit.

Cette action est difficile à réaliser parce que le support papier reste très maléable, puisqu'on pliait ce papier sur lui même et sur les côtés, pour obtenir une fermeture et une isolation.

Fatalement, ce procédé très délicat demandait une dextérité particulière et causait une incertitude de prise près du cuir chevelu, le papier ayant tendance à glisser n'ayant pas de retenue particulière.

L'effet d'envelopper totalement les cheveux dans le cas d'éclaircissement provoquait une émulsion interne qui souvent débordait sur la partie racine, en faisant des tâches au cuir chevelu.

La présente invention a pour but, tout en simplifiant la manipulation, d'assurer l'efficacité du résultat en éliminant tout risque de taches et en traitant les cheveux à partir du cuir chevelu.

Le présent dispositif est composé d'un support plane, léger, ferme et mince (a), de forme à peu près rectangulaire, muni sur un endroit quelconque de sa face extérieure, d'un point de maintien (d), apte à retenir tendus les cheveux à traiter de la racine jusqu'à ce point de maintien, dans le but d'immobiliser le dispositif en appui contre le cuir chevelu. (c)

Nous agissons donc à l'inverse des procédés habituels, c'est à dire que dans ce cas précis, ce sont les cheveux qui permettent au support de rester immobilisé, en appui contre le cuir chevelu, ce qui évite de tacher au niveau des racines, et surtout de pouvoir travailler à partir du cuir chevelu.

De ce fait, la position du point de maintien ou de blocage, n'est pas importante, il peut être fixé sur le support, près des racines, ou loin des racines, à droite ou à gauche du support. Par commodité, le milieu serait préférable, ce qui est important c'est que ce point de retenu puisse maintenir fermement les cheveux à traiter, en totalité, où éventuellement assez de cheveux pour obliger ce support à rester fermement appuyé contre le cuir chevelu.

Bien entendu, cette immobilisation, ne peut être réalisée qu'avec un support suffisamment rigide.

Imaginons par exemple, une feuille de papier ou de plastique souple etc..., avec un point de maintien quelconque qui puisse bloquer les cheveux à traiter. Ces cheveux ne pourrions pas être tendus, puisque la mollesse du support empêchera celui-ci de rester en appui contre le cuir chevelu.

Par contre, remplaçons le papier par un carton ou autres éléments fermes, le procédé devient réalisable, puisque le support de part sa fermeté, reste appuyé contre le cuir chevelu, immobilise par les cheveux tendus.

Une multitude de supports peut donc être envisagée comme une multitude de points de maintien peut être utilisée.

Ce qui est important, c'est que les cheveux obligent un support quelconque, de rester immobilisé en appui contre le cuir chevelu par le blocage de ces cheveux, tendus sur ce support.

On peut même envisager que cette position de cheveux tendus à partir du cuir chevelu peut être utilisée dans une action propre à modifier l'état naturel du cheveu à traiter, pour le rendre plus raide, c'est à dire dans une action de défrisage.

Le point de maintien (d) sur le support (a) peut être réalisé de différentes façons.

Dans une forme préférentielle mais non limitative, il sera constitué d'une barette ou tige fine, droite et rigide (1), piquée (2) et ressortie (3), couchée transversalement dans la plaque de support, de façon à obtenir un angle fortement aigu sous la partie ressortie (4).

Pour assurer un maintien ferme des cheveux à traiter, une perforation supplémentaire (5) dans le support (a) peut être envisagée, placée dans l'alignement des deux perforations existantes (2 et 3), pour permettre à la tige (1) qui coulissant, de venir s'enfoncer dans l'orifice.

Ce support se prolonge d'un film plastique, ou autres éléments maléables (b) de la même longueur et de préférence de la même largeur, acceptant de se replier totalement pour venir recouvrir le dispositif.

La fermeture de cet élément de couverture est assurée par la viscosité du produit traitant, faisant adhésion entre les deux parties a et b.

Le dispositif s'utilise donc de la façon suivante :

- Séparer les cheveux à traiter,
- Glisser le dispositif sous ces cheveux, la partie largeur du support, appuyer contre le cuir chevelu,
- Tendre et coucher les cheveux sur le dispositif, les glisser sous l'angle aigu de la barette.

Les cheveux ainsi positionnés sous cette angle (4) sont bloqués par la pression entre le support (a) et la barette (1), immobilisant l'ensemble du dispositif en appui contre le cuir chevelu.

Pour accentuer le maintien, pousser la tige (1) dans l'orifice (5).

Travaillant sur un support ferme, l'application des produits devient aisée. La partie souple (b), se rabattant sur le dispositif, active l'efficacité des produits.

La présente invention sera mieux comprise, au regard des dessins annexés, représentant selon une forme de réalisation préférée, mais non limitative, une vue en perspective éclatée.

La figure 1 montre le dispositif en perspective.

La figure 2 montre en rapproché le point de maintien.

La figure 3 montre le dispositif replié en position de travail.

Pour la réalisation du dispositif, les matériaux employés ont une importance..

En ce qui concerne le support, pour obtenir une pression suffisante entre les points de contacts support (a) et tige (1), une mousse de plastique en PU à cellules fermées sera préférable pour éviter l'absorption de l'eau, de plus cette mousse en forte densité offre l'avantage d'une rigidité suffisante pour une faible épaisseur (2 à 5 mm), ceci pour ne pas faire un volume excessif.

Il faut en effet une quarantaine de dispositifs pour réaliser une tête complète.

Par contre, une fabrication en plastique semi-rigide par exemple en PVC, polyamide, ou polypro, peuvent convenir mais auraient des caractéristiques moins convaincantes dans le maintien des cheveux à bloquer et ferait un poids élevé.

A titre d'exemple non limitatif, on va décrire ci-dessus des exemples de réalisations :

EXEMPLE 1 :

Dans une mousse plastique en PU à cellules fermées de densité d'environ 100 à 120 kg, de marque ALVEO, découper des modules rectangulaires d'environ 80 x 150 mm, dont l'épaisseur serait comprise entre 2 et 4 mm.

Ce module en support (a) est perforé sur une ligne droite et transversale ou diagonale, de trois trous (2 ; 3 et 5) pour y laisser passer sans forcer un pic (1) ou une tige (1) de faible diamètre (0,5 à 2,5 mm) pour permettre au produit traitant d'agir par capillarité sous cette tige.

Le module peut posséder plusieurs perforations en axe à des hauteurs différentes, de façon à pouvoir recevoir la tige du point de maintien à la hauteur désirée. Le prolongement du support, réalisé dans un matériau plus souple en PU ou PE, genre de douffline d'emballage, de faible épaisseur d'environ 1 à 2,5 mm est fixé d'une manière rapportée au dos de ce support et placé suffisamment haut, pour éventuellement recueillir les produits qui risqueraient de couler à travers ses perforations.

L'ajustement du prolongement du support est réalisé par collage ou par soudure.

EXEMPLE 2 :

Pour obtenir un coût de revient inférieur, en gardant les mêmes caractéristiques de fonctionnement, nous pouvons réaliser le dispositif en mesure PEHD complexé avec film sur une face pour augmenter la solidité et éventuellement donner une couleur différente, ceci dans une épaisseur d'environ 3 à 4 mm en ce qui concerne le support

Le prolongement réalisé dans la même matière aura les mêmes caractéristiques dans une plus faible

épaisseur comprise entre 1 et 2,5 mm.

Outre son prix de revient inférieur au mousse de plastique de style ALVEO, cette matière PEHD tout en restant ferme dans une faible épaisseur, peut se perforer facilement par son utilisateur, par un pic ou une tige suffisamment pointue. Ce qui permet de choisir son emplacement de maintien (4) en fonction de la longueur des cheveux à traiter.

Cette matière est néanmoins plus fragile qu'une mousse en ALVEO.

EXEMPLE 3 :

Dans une autre forme d'exécution, le point de maintien peut être fait directement à partir du support en mousse sans y être rapporté, par une simple fente de deux ou trois centimètres, positionné en bas du support sur la largeur et perpendiculaire à celle-ci.

Les cheveux sont maintenus bloqués par la pression de la mousse fendue.

Dans le haut du support c'est à dire la partie qui touche le cuir chevelu, on peut prévoir une découpe légèrement en arrondie pour épouser parfaitement le galbe de la tête.

Revendications

1. Dispositif pour isoler rapidement des cheveux, de la masse de la chevelure, composé d'un support plane, léger et ferme, de forme à peu près rectangulaire, muni, sur un endroit quelconque de sa face extérieure, d'un point de maintien, apte à retenir tendus les cheveux à traiter, dans le but d'immobiliser le support en appui contre le cuir chevelu.
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que le point de maintien est constitué d'une fine barette ronde, piquée et ressortie transversalement dans le support.
3. Dispositif selon les revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que la barette de maintien puisse coulisser dans le support, pour entrer dans un orifice supplémentaire, positionner dans l'axe des perforations du passage de la barette.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le support soit prolongé d'une bande en matière souple, de même longueur et largeur, apte à se replier pour couvrir le dispositif.
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la prolongation du support soit réalisée d'une façon rapportée.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendica-

tions 1 à 5 caractérisé par le fait que le support soit réalisé dans un matériau en mousse plastique à cellules fermées.

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que le support soit muni de perforations, apte à recevoir la barette de maintien, positionnée à des hauteurs différentes.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

(FIG I)

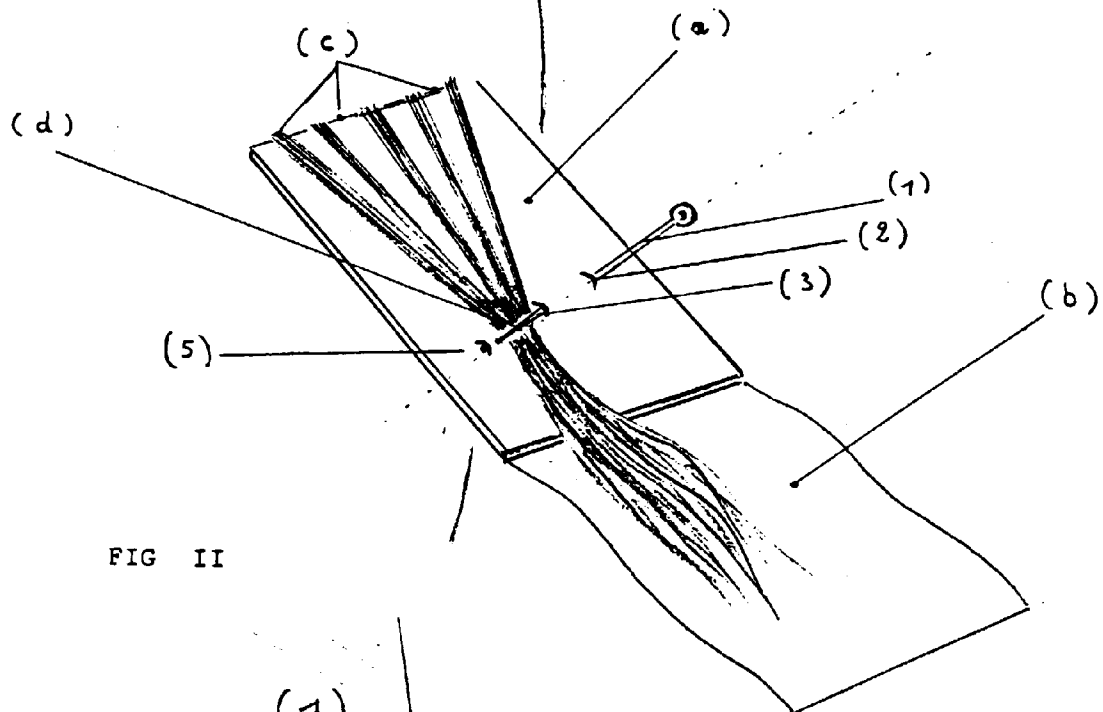


FIG II

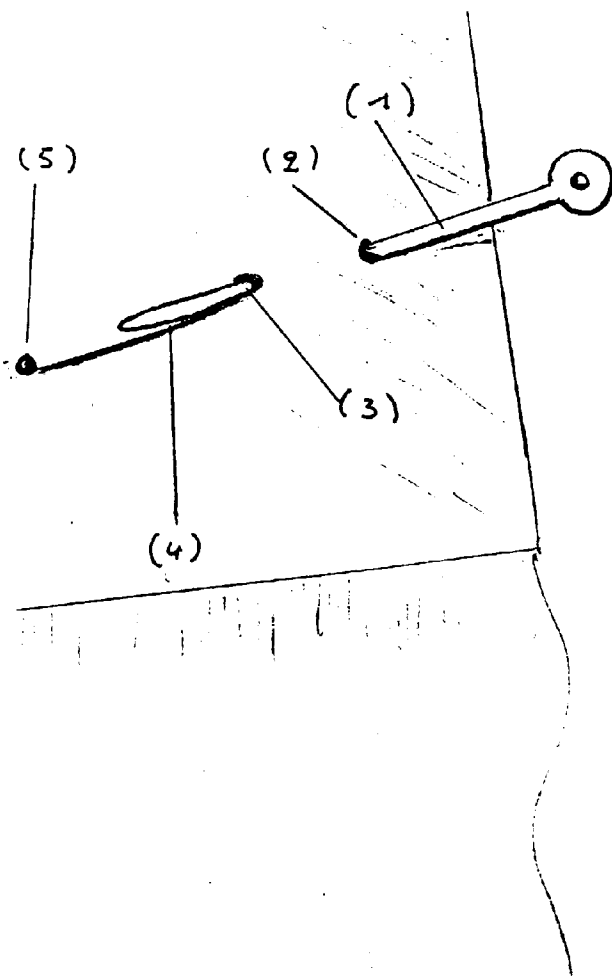
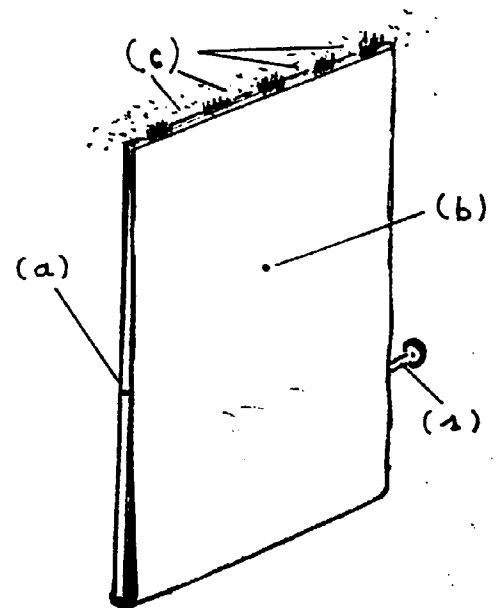


FIG III





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 97 42 0016

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 2 526 581 A (ROTH) * le document en entier *	1	A45D19/02
A	GB 2 203 645 A (DIXON) * figures 5,6 *	1	
A	FR 2 473 860 A (ORSONI) * page 2, ligne 26 - ligne 28 *	1	
A	EP 0 615 709 A (GUTH) * le document en entier *	1	
A	GB 2 238 239 A (STEPHAN) * figures 2-4 *	1	
A	US 5 433 225 A (LIGGET) * figures 1-6 *	1	
A	US 5 349 970 A (RAZZOUQ) * figure 1 *	1	
A	US 5 287 864 A (GALLO) * figures 3-6 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	US 5 146 937 A (LEFEBVRE) * le document en entier *	1,4,6	A45D
A	DE 89 09 145 U (WELLA) * figure 5 *	2	
A	DE 31 38 389 A (MERGES)		
A	US 5 156 172 A (TANCREDI)		
A	FR 2 585 565 A (PERMA)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21 Avril 1997	Examineur Sigwalt, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 01.82 (P04C02)